

Formulaire de demande d'adhésion — Membre collaborateur  
Période du 1 novembre 2021 au 31 octobre 2022

---

Les membres du C.A. et la directrice générale de Calcul Québec sont heureux de vous informer que les démarches juridiques afin que Calcul Québec devienne une organisation à but non lucratif en vertu de la *loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* sont terminées. Nous vous invitons donc à compléter ce formulaire pour confirmer votre intention de devenir membre de l'organisation et nous transmettre les noms des personnes qui représenteront votre institution.

Est admissible à titre de membre collaborateur tout centre de recherche reconnu par une loi ou un règlement provincial ou fédéral, tout centre collégial de transfert de technologie ou tout cégep intéressé aux buts et aux activités de Calcul Québec et qui se conforme aux normes d'admission établies de temps à autre par le conseil d'administration.

**Institution :** \_\_\_\_\_

Adresse de facturation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse de courriel des comptes payables : \_\_\_\_\_

---

**Représentant.e principal.e :** \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Adresse de courriel : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone principal : \_\_\_\_\_

---

**Représentant.e secondaire (s'il y a lieu) :** \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Adresse de courriel : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Numéro de téléphone principal :** \_\_\_\_\_

### **Cotisation annuelle — Membres collaborateurs**

L'admission à titre de membre collaborateur doit être approuvée par le conseil d'administration de Calcul Québec avec le paiement de la cotisation annuelle qui a été fixée à 500 \$. Cette cotisation est taxable.

### **Date limite**

Afin de participer à la première assemblée générale annuelle de Calcul Québec du 15 novembre prochain, merci de nous faire parvenir ce formulaire de demande d'adhésion au plus tard le **29 octobre 2021** en nous écrivant à : [secretariat@calculquebec.ca](mailto:secretariat@calculquebec.ca).

Votre institution sera facturée en date du **1 novembre 2021**. Le paiement sera exigible avant le 10 novembre 2021. Veuillez noter que seuls les membres qui auront confirmé et payé leur cotisation auront le droit de participer à l'assemblée générale annuelle du **15 novembre 2021**.

### **Nominations**

Les membres collaborateurs de Calcul Québec sont invités à compléter le formulaire de nomination afin de proposer des candidatures qui seraient éligibles à faire partie du conseil d'administration et du conseil scientifique.